

# LE MAIRE DE MONTFERMEIL RADIE FRAUDULEUSEMENT

## la candidate Angélique Planet-Ledieu des listes électorales

### Une violation du suffrage universel !

Xavier Lemoine, maire de Montfermeil vient d'utiliser une manœuvre inqualifiable pour se débarrasser d'une candidate aux prochaines élections départementales des 22 et 29 mars prochain. Il a, ni plus ni moins, procédé à la radiation frauduleuse d'Angélique Planet-Ledieu pour lui interdire de déposer sa candidature. Une tricherie déloyale pour bâillonner l'opposition à Montfermeil. Une violation sans précédent du suffrage universel.

À quelques jours de la clôture des inscriptions des candidats pour les élections départementales des 22 et 29 mars, Angélique Planet-Ledieu, conseillère municipale de Montfermeil et candidate titulaire du Front de gauche pour les élections départementales a été purement et simplement radiée des listes électorales de Montfermeil.

Cette mesure arbitraire interdit à cette Montfermeilloise d'être candidate. Une décision à peine croyable. Un scandale et un outrage à la démocratie.

**Une radiation abusive et antidémocratique**

**Angélique Planet-Ledieu habite Montfermeil depuis 12 ans.**

La commission de révision de la liste électorale l'a radiée, purement et simplement. Pourtant, le code électoral précise que « ***pour radier un électeur, la commission doit disposer d'un faisceau d'indices laissant penser que l'électeur n'a plus d'attache avec la commune*** ».

Or, le maire a les preuves incontestables qu'Angélique Planet-Ledieu habite bien Montfermeil :

- **Elle est conseillère municipale depuis 2014** et reçoit à son adresse actuelle les courriers et documents adressés par le maire.
- **Elle reçoit** à cette même adresse **les avis d'imposition locale**.
- **La mairie lui adresse** régulièrement **les factures** de restauration scolaire.

Aucune enquête n'a été diligentée par le maire. Et pour cause ! Il connaissait parfaitement bien sa domiciliation actuelle à Montfermeil.

Cette radiation abusive élimine illégalement une opposante au maire de manière particulièrement antidémocratique. Une véritable violation du suffrage universel.

## **Le maire a-t-il peur des opposants ?**

**Ainsi, Xavier Lemoine, candidat UMP aux élections départementales, utilise une procédure administrative pour se débarrasser d'un adversaire politique. Comment peut-on instrumentalisé ainsi le code électoral à des fins bassement politiciennes ?**

Faut-il qu'il craigne l'audience d'une élue dont l'activité est reconnue par tous. Qu'il s'agisse de dénoncer la hausse scandaleuse (+ 13 %) des impôts locaux en 2015 ; de l'action aux côtés des parents pour que les élèves bénéficient d'activités culturelles et sportives gratuites dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires ; ou encore d'informer la population sur les risques sanitaires éventuels de l'exploitation du Fort de Vaujourn, ce que le maire se refuse à faire.

Faut-il qu'il ait peur de l'expression des électeurs du canton de Tremblay, Montfermeil, Vaujourn, Coubron.

## **On ne fait pas taire la démocratie !**

Les électeurs de gauche, les démocrates, les républicains, les écologistes ne peuvent pas tolérer cette décision arbitraire et contraire aux règles élémentaires de la République. Ensemble, exigeons qu'Angélique Planet-Ledieu soit immédiatement réintégrée sur les listes électorales et puisse déposer sa candidature.

Le Front de gauche, pour sa part, portera l'affaire devant le tribunal. Cette atteinte au droit de vote, au droit d'être candidat à une élection, cet attentat à la démocratie ne doit pas resté impuni.

